

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Belleville-contamination-externe>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Belleville sur Loire : Contamination externe d'un intervenant sur l'unité n° 2**

26 août 2014

France : Belleville sur Loire : Contamination externe d'un intervenant sur l'unité n° 2

Le 26 août 2014, lors des contrôles systématiques réalisés à la sortie du BAN de l'unité n° 2, un salarié d'une entreprise prestataire a détecté une contamination externe au niveau de son visage.

Ce que dit EDF :

Information de la centrale EDF de Belleville - Exposition d'un intervenant aux rayonnements ionisants sur l'unité de production n° 2

29/08/2014

Mardi 26 août à 16h, un chantier est en cours dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires (partie nucléaire de l'installation) de l'unité de production n°2 de la centrale de Belleville en fonctionnement. Lors des contrôles systématiques réalisés à la sortie de ce bâtiment, un salarié d'une entreprise prestataire a détecté de légères traces de contamination externe au niveau de son visage.

L'intervenant a été immédiatement pris en charge par le service médical selon les procédures. Il a ensuite pu regagner normalement son domicile dans la soirée, et reprendre son travail le lendemain. La poussière active à l'origine de cette exposition a pu être éliminée par les voies naturelles. Les contrôles médicaux et radiologiques n'ont révélé ensuite aucune trace de contamination résiduelle.

Mercredi 27 août, les analyses ont permis d'estimer que l'exposition à laquelle le salarié a été soumis est inférieure à la moitié de la limite annuelle réglementaire (fixée à 500 mSv sur 12 mois consécutifs pour la peau). Ce niveau d'exposition ne justifie pas de traitement médical particulier, néanmoins le salarié fait l'objet d'un suivi à titre préventif.

Cet événement a été déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire le 28 août, comme un événement significatif radioprotection de niveau 1, en raison d'une exposition estimée supérieure au quart de la limite réglementaire annuelle sur la peau. Les pouvoirs publics et la Commission Locale d'Information Nucléaire ont également été informés.

Ce que dit l'ASN :

Contamination corporelle externe ayant entraîné une exposition supérieure au quart de la limite de dose individuelle annuelle réglementaire

24/09/2014

Le 28 août 2014, la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire a déclaré un évènement significatif pour la radioprotection, après évaluation de l'exposition aux rayonnements ionisants d'un agent prestataire, due à une contamination corporelle.

Le 26 août, une équipe d'agents prestataires procède, à l'intérieur d'une zone réservée au tri des déchets située dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires, au conditionnement de filtres usagés d'un circuit de ventilation. Les filtres sont découpés puis placés dans des sacs spécialement dédiés aux déchets. En sortie du bâtiment des auxiliaires nucléaires, les contrôles radiologiques de l'un des prestataires, qui était chargé de récupérer les sacs contenant les filtres découpés, révèlent une contamination du visage. L'agent est immédiatement pris en charge par le service de santé de la centrale.

Ce dernier met en évidence, à partir d'analyses complémentaires, la présence localisée de matière radioactive à hauteur des narines, et applique les procédures de décontamination, avant de laisser l'agent rejoindre son domicile, sans avoir pu éliminer la contamination.

De nouveaux contrôles radiologiques sont effectués le jour suivant. Leurs résultats montrent la disparition de la contamination. Les services d'EDF concluent que l'agent a éliminé la contamination par mouchage.

L'évaluation faite par EDF de la dose reçue à la peau par l'intervenant atteint une valeur supérieure au quart de la dose limite réglementaire (500 millisievert). En conséquence, l'évènement a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des évènements INES.

L'ASN a mené une inspection spécifique le 10 septembre pour examiner l'application des procédures de tri et de conditionnement des déchets, et contrôler a posteriori la bonne application des procédures de traitement de la contamination de l'agent par le service de santé de la centrale de Belleville-sur-Loire. La lettre de suite de l'inspection sera mise en ligne sur le site internet de l'ASN.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incidents-des-installations-nucleaires/Exposition-superieure-au-quart-de-la-limite-de-dose-individuelle-annuelle-reglementaire>